

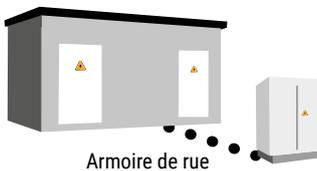


ARRÊTÉ DE CIRCULATION

● POURQUOI UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION ?

Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est en charge de l'exploitation du réseau public de fibre optique déployé par les collectivités sur les territoires les moins densément peuplés de 7 départements néo-aquitains. Pour assurer ses missions, NATHD s'appuie sur son concessionnaire : **La Fibre Nouvelle-Aquitaine et son sous-traitant, Axione.**

Le réseau public de fibre optique a été déployé sur tout ou partie de votre commune par le Syndicat mixte numérique, ou est encore en phase de réalisation. Pour mener à bien notre mission d'exploitant et de mainteneur de ce réseau, public nous sommes appelés à intervenir sur votre territoire. L'arrêt de circulation sera donc indispensable pour :



Réceptionner les ouvrages du réseau fibre
(réseau, locaux techniques, armoires de rue...)



Maintenir et entretenir au quotidien et 24h/24, le réseau fibre aérien et souterrain
(réseau vandalisé, câble coupé ou décroché, gestion des impacts climatiques...)



Réduire les temps de rétablissement des services pour l'ensemble des usagers :
particuliers, professionnels... Quel que soit l'opérateur.

NOS OBJECTIFS COMMUNS :

Faciliter l'intervention, sécuriser l'action des équipes et rétablir au plus vite le service de vos administrés. Quelques bonnes pratiques...

Élaguer : afin de faciliter l'intervention des techniciens (sur le domaine public et en domaine privé), veillez à procéder ou à faire procéder à l'élagage des arbres, haies et toute végétation qui encombreraient l'accès à un poteau, un fourreau, une gaine, une chambre...

Plus d'information sur l'élagage sur www.nathd.fr

Sécuriser : afin de garantir l'accès et la sécurité des techniciens, votre accompagnement ou contact préalable avec un propriétaire dont le domaine privé accueille des animaux (chiens, vaches, chevaux...) sera particulièrement utile.

Vous constatez un dommage sur le réseau fibre

Pour tous les signalements de dommage réseau 24h/24, utilisez ce formulaire : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

Plus d'information sur le dommage réseau sur www.nathd.fr

Un réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de